Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Une autre vie s'invente ici

Les Deux-Caps

Réserve de BIOSPHERE

12 FEV.

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, rue Albert Camus – CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Nos réf :
PM/VE-2021-22

Le Wast, le 5 février 2021

Objet : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Tournehem-sur-la-Hem
Projet de modification simplifiée n°3

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la notification aux Personnes Publiques Associées, vous nous avez sollicités afin d'émettre un avis sur le dossier cité en objet, et je vous en remercie.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est investi dès le début dans l'élaboration de votre PLUi dans le souci de contribuer à la définition d'un projet de territoire prenant pleinement en compte les richesses patrimoniales et intégrant les orientations de la charte du Parc naturel régional.

Au vu de la modification simplifiée envisagée, le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional émet un avis favorable sur ce projet.

L'équipe technique du Parc naturel régional se tient à votre disposition pour vous accompagner dans les étapes de la mise en œuvre de votre PLUi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Philippe LELEU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER
15 FEV. 2021
PÔLE DÉVELOPPEMENT